

Aux partenaires de la CCT
Aux présidents et gardes de triage
Aux entreprises forestières

Sion, le 21 décembre 2023

Communication sur les négociations salariales

Pas d'accord sur les salaires 2024

Les représentants des parties des employeurs et des employés se sont rencontrés le 30 novembre 2023 pour les négociations salariales. Un second tour de négociation a eu lieu mi-décembre par voie électronique. La plupart des négociateurs étaient satisfaits de la proposition d'augmentation sur les salaires réels, mais une des associations des employés s'y est opposé. De ce fait, il n'y a pas eu d'accord sur les salaires 2024. Forêt Valais encourage les employeurs à augmenter leur personnel en tenant compte du coût de la vie, dans la mesure de leurs possibilités financières.

CCT 2024-2028

Nous vous rappelons l'entrée en vigueur au 1.1.2024 de la CCT 2024-2028 !

La CCT 2024-2028 entre en vigueur au 01.01.2024 pour les parties signataires. Elle est actuellement en cours d'extension. Les changements les plus importants sont :

- L'AREF (association romande des entrepreneurs forestiers) remplace l'AVEF (association valaisanne des entrepreneurs forestiers) comme partenaire.
- Art. 13 : ajout de 2h de congé payé pour la participation d'un membre à l'Assemblée générale d'une des parties signataires (lundi-vendredi uniquement).
- Art. 19 : adaptation des salaires automatique au renchérissement jusqu'à 1% de hausse. Négociation salariale au-delà de 1% de renchérissement.

Salaires minimaux 2024

Règles :

- Les changements de classe se font au 1er janvier de l'année en cours.
- Il faut **au moins 8 mois** de travail effectif en forêt dans une même entreprise pour être comptabilisé comme une année d'expérience.
- Le décompte d'expérience commence au 1 janvier de l'année qui suit l'obtention du CFC.
- La fonction définie dans le contrat de travail fait foi.

Qualification/Fonction	Salaire minimum 2024	
	fr./h	fr./mois
1 GARDE FORESTIER DIPLOME : chef de triage et responsable d'entreprise	38.00	6'935
2 GARDE FORESTIER DIPLOME ET CONTREMAITRE DIPLOME : sous responsabilité du chef de triage ou de l'entreprise	32.75	5'977
3a FORESTIER-BUCHERON CFC SPECIALISE avec 5 ans et plus d'expérience et spécialisation (responsable de machines, responsable de câblage, grimpeur ou autres spécialisations avec brevet/certificat reconnu)	30.70	5'603
3b FORESTIER-BUCHERON CFC : dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de quatre années entières d'expérience professionnelle en forêt ou formateur d'apprenti	29.50	5'384
4 FORESTIER-BUCHERON CFC , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt.	28.00	5'110
5 a) FORESTIER-BUCHERON CFC , depuis l'acquisition du CFC Forestier-bûcheron jusqu'au premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt. b) PRATICIEN FORESTIER AFP , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt. c) OUVRIER : non diplômé, au moins 5 ans d'expérience en forêt en Suisse au premier janvier de l'année en cours	26.50	4'836
6 PRATICIEN FORESTIER AFP , depuis l'acquisition de l'AFP Praticien forestier-bûcheron jusqu'au de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt.	24.90	4'544
7 MANŒUVRE : non diplômé, moins de 5 ans d'expérience en forêt en Suisse	24.50	4'471

Salaires apprentis 2024

Veillez trouver ci-dessous les recommandations pour les salaires des apprentis pour l'année 2024.

<u>APPRENTI</u>	2024
1 ^{ère} année	770.-
2 ^{ème} année	1'220.-
3 ^{ème} année	1'680.-

Nous profitons de la présente pour remercier l'ensemble des collaborateurs du secteur forestier pour leur engagement et leur souhaitons une bonne nouvelle année 2024 en pleine santé.

Pour le comité Forêt Valais / Walliser Wald :

La directrice



Christina Giesch

CC : SFNP